

## **NICKEL**

### **Document de réflexion acté par le comité des signataires du 7 novembre 2016**

Dans la lignée des décisions prises au Comité des Signataires de 2014, le XIV<sup>ème</sup> Comité du 6 février 2016 a confirmé sa volonté d'examiner de manière approfondie l'ensemble des questionnements et problématiques identifiés comme devant faire l'objet d'échanges politiques selon la grille d'analyse définie lors du XII<sup>ème</sup> Comité :

- I) Gestion et valorisation des ressources minières ;
- II) Politique d'exportation du minerai brut ;
- III) Structure de l'actionnariat des sociétés métallurgiques ;
- IV) Contribution du nickel à la richesse présente et future du pays.

Les multiples contributions et réflexions réalisées autour de ces thèmes, les travaux menés par les groupes politiques et au sein du Congrès de Nouvelle-Calédonie (en particulier à l'occasion de l'adoption à l'été 2016, à l'unanimité, du Schéma de développement économique et social), permettent de faire le point sur les sujets sur lesquels les forces politiques sont susceptibles de s'accorder et d'envisager les questions et thématiques soumises au comité des signataires afin qu'il décide si elles doivent faire l'objet d'analyses complémentaires. Les propositions de thèmes de réflexion pouvant faire l'objet d'analyses complémentaires, à examiner par le Comité, sont reprises dans une note séparée, ci-jointe.

#### **I - GESTION ET VALORISATION DES RESSOURCES MINIERES**

La nature irremplaçable de l'importance du nickel dans l'économie calédonienne est de plus en plus soulignée, en particulier à la lumière de la crise actuelle des marchés.

Ceci conduit à élaborer une réflexion sur l'état des lieux sous forme de diagnostic à partager permettant, sur la base des questionnements réalisés, de définir une stratégie cohérente globale pour l'avenir du nickel.

Le rôle irremplaçable à court et moyen terme de l'industrie minière et métallurgique n'est pas contesté. Par ailleurs, la violence et la gravité de la crise mondiale que connaît le secteur du nickel appelle à confirmer la démarche de solidarité renforcée entre tous les opérateurs de la filière nickel, et en particulier les trois grands opérateurs métallurgiques au sein desquels l'usine du nord occupe un rôle central dans le processus historique du rééquilibrage et la construction du pays.

Deuxième secteur économique après l'emploi public, de très loin premier secteur économique privé avec un cinquième du PIB, premier fournisseur d'emplois privés (20%) en emplois directs et sous-traitants (9000 emplois environ) mais aussi par les emplois induits dans le commerce et les services : il ne peut y avoir à court terme d'avenir économique pour la Nouvelle-Calédonie sans le nickel, ce qui implique que l'exploitation de cette ressource doit être optimisée.

Cependant, désormais, la fragilité que constitue cette forte dépendance à une mono production, d'autant qu'elle est cyclique et spéculative, est totalement reconnue. En outre, les handicaps de la Nouvelle-Calédonie, liés à son absence d'énergie et de capital et aux contreparties de son haut niveau de développement que constituent un coût élevé salarial et social de la main-d'œuvre et de fortes exigences environnementales, rendent improbables des scénarios fondés sur un accroissement de la part du nickel dans l'économie calédonienne. Par ailleurs, la réduction progressive des teneurs exploitables et le consensus calédonien pour gérer les réserves disponibles « en bon père de famille » renforcent la perspective d'une décroissance tendancielle de la part du nickel dans l'économie calédonienne. A ce titre, il est clair que l'avenir de l'économie calédonienne ne saurait reposer sur le seul nickel mais au contraire sur une diversification de l'économie.

En ce qui concerne les modalités de gestion et de valorisation des ressources minières, les travaux conduits ont tous confirmé que la transformation du minerai en Nouvelle-Calédonie était la voie la plus productive en termes de valeur ajoutée comme d'emplois directs et indirects. Les retombées des autres modes de valorisation du nickel sont fonction des conditions propres qui résultent des négociations menées au cas par cas. Par ailleurs, la nature du minerai concerné, selon qu'il soit ou non utilisable à des conditions économiques viables par les usines de la Nouvelle-Calédonie, est un élément déterminant du choix du

moyen terme, comme l'est la garantie de moyen terme que procure une politique de diversification des acheteurs.

Enfin, l'approfondissement de la connaissance des marchés, et particulièrement des relations avec les grands pays producteurs de la zone, la poursuite de la reconnaissance dans les meilleurs délais des titres détenus et de l'inventaire des ressources non expertisés, la mise en œuvre d'efforts de remembrement des massifs exploités et la nécessité d'une politique de lisibilité, de stabilité et de transparence des procédures et pratiques en matière minière ont été largement soulignés.

## **II - POLITIQUE D'EXPORTATION DU MINERAI BRUT**

L'impact économique de l'exportation de minerai brut n'est pas négligeable. Ces exportations représentent 15% des exportations totales de la Nouvelle-Calédonie. Ces exportations permettent aussi d'exploiter des minerais non utilisables par les usines implantées ou contrôlées par la Nouvelle-Calédonie, et de procurer des emplois dans des zones ayant peu d'activités économiques, en particulier la Côte Est. Elles contribuent ainsi au rééquilibrage territorial.

Enfin, leur contribution à la richesse calédonienne est fonction de la part de rétrocession de valeur ajoutée qui est consentie par les acheteurs ou par la possibilité d'exporter sur certains pays comme la Chine, des minerais à très faible teneur, sans valeur économique hors de ces marchés.

Cependant l'exportation de minerais bruts ne peut demeurer qu'une activité complémentaire de celle, prioritaire, de transformation dans les usines calédoniennes.

## **III - STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DES SOCIÉTÉS MÉTALLURGIQUES**

L'ensemble des forces politiques considère que, compte tenu du poids dominant du nickel dans l'économie calédonienne, les autorités publiques doivent être acteurs dans les décisions stratégiques concernant ce secteur. Par ailleurs, les revendications de maîtrise de la ressource, au titre de la « doctrine nickel » notamment, convergent avec la conception juridique séculaire française, qui considère que les richesses du sous-sol sont des richesses collectives et publiques inaliénables, qui ne peuvent être exploités que par l'intermédiaire de concessions données par la puissance publique, pour des durées limitées, pour un objet précis

(ce qui renvoie au sujet usines locales ou exportation) et selon des méthodes et obligations juridiques strictes et transparentes.

Ces convergences n'épuisent cependant pas le débat, ni ne gommement les divergences sur les niveaux et modalités de participation des collectivités calédoniennes à la prise de décision industrielle, ou, plus largement sur la légitimité et le degré d'implication que doivent avoir les collectivités calédoniennes comme régulateurs, actionnaires, ou encore opérateurs.

Par ailleurs, si les trois provinces sont aujourd'hui présentes dans les trois usines calédoniennes et l'usine de Corée, les niveaux et modalités de participations, issus pour chacune de situation historique propre, sont tellement disparates qu'aucun ne saurait constituer en soi le modèle, ce que relève le Schéma d'orientation économique et social récemment adopté par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

#### **IV - CONTRIBUTION DU NICKEL A LA RICHESSE FUTURE DU PAYS**

Entre les risques déjà identifiés liés à l'exposition d'une économie dominante cyclique et spéculative, le nickel constitue pour la Nouvelle-Calédonie une matière première à faible valeur ajoutée, dont les produits transformés sont eux-mêmes des matériaux de base à faible valeur ajoutée et à l'avenir incertain. Les deux tiers de débouchés du nickel sont constitués par l'acier inoxydable, dont l'avenir à long terme est incertain même si, pour des raisons de prix, il restera un matériau essentiel dans de nombreux secteurs, et le secteur d'avenir (batteries) reste assez marginal. Il convient donc de trouver une voie alternative au modèle historique de développement de la Nouvelle-Calédonie, principalement centré sur le nickel.

Dans ces conditions, une « thésaurisation » (au-delà d'une gestion « en bon père de famille » déjà évoquée), des ressources du nickel au profit des générations futures serait un pari spéculatif hasardeux et la réflexion pourrait plutôt porter sur la façon d'utiliser une partie des ressources du nickel au profit d'un Fonds souverain et/ou d'actions coordonnées de diversification économique pour mettre fin à la situation actuelle de dépendance par rapport au nickel. La nécessité d'un modèle de développement pérenne est aujourd'hui pleinement partagée. Cet aspect a été largement débattu et documenté par les travaux conduits ces dernières années.

\* \* \*

Il appartiendra au prochain Comité des signataires, sur la base de la grille d'analyse définie lors du 12<sup>ème</sup> comité des signataires de 2014, de donner un mandat de travail de plus long terme, en identifiant les thèmes de réflexion à conduire et éventuellement en les priorisant.